



AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 11/05/2018

Les actionnaires de la société JET CONTRACTORS, société anonyme au capital de 120.000.000,00 de Dirhams dont le siège social est à Rabat au 78, Quartier Industriel –Takkadoum, immatriculée au registre du commerce de Rabat sous le numéro 53431, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 11/05/2018 à 15 heures, à l'usine de JET CONTRACTORS se trouvant à Oued Yquem, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et examen du rapport de gestion ;
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi 17-95 et approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice 2017 ;
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
6. Quitus de leur gestion aux administrateurs ;
7. Renouvellement du mandat des administrateurs qui arrive à terme à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2017 à savoir :

- a. **M. Mohamed Adil RTABI ;**
- b. **M. Omar Abdelkader TADLAOUI ;**
- c. **M. Mohamed Amine BENHALIMA ;**
- d. **AR CORPORATION SARL représentée par M. Mohamed Adil RTABI.**

8. Proposition d'attribution de jetons de présence ;
9. Divers ;
10. Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette assemblée est le suivant :

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve :

- Les comptes sociaux et les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de 104.950.546,93 Dirhams et un total de capitaux propres et assimilés de 527.108.810,18 Dirhams.

- Les comptes consolidés et les états de synthèse consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé de 108.393.051,47 Dirhams et un total de capitaux propres consolidés de 522.069.590,01 Dirhams.

DEUXIÈME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées relevant de l'article 56 de la loi 17-95, l'Assemblée Générale approuve les conventions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2017 qui s'élève à 104.950.546,93 Dirhams de la manière suivante :

Résultat Net Comptable de l'exercice 2017 Dhs	104.950.546,93
Réserve légale (Plafond légal atteint)	
Report à nouveau antérieur (SC) Dhs	191.123.047,44
Somme distribuable Dhs	296.073.594,37
Dividendes bruts mis en distribution (6,00 Dhs /action) Dhs	14.400.000,00
Report à nouveau Dhs	281.673.594,37

Les dividendes seront mis en paiement à partir du 20 septembre 2018

QUATRIÈME RESOLUTION

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus, entier, définitif et sans réserve, aux membres du conseil d'administration en fonction pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice 2017.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les mandats de quatre administrateurs venaient à échéance à l'issue de la présente assemblée, nomme pour une durée de trois ans qui expirera le jour de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2020, comme administrateurs :

- a. **M. Mohamed Adil RTABI ;**
- b. **M. Omar Abdelkader TADLAOUI ;**
- c. **M. Mohamed Amine BENHALIMA ;**
- d. **AR CORPORATION SARL représentée par M. Mohamed Adil RTABI.**

SIXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de fixer à 580 000 Dirhams le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice écoulé ainsi que pour chacun des exercices ultérieurs et ce, jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée générale.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès – verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités légales.